

Désignation de l'entreprise : SELARL SUD ANESTHESIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 317 BD DU REDON		13273 MARSEILLE CEDEX 9						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * 8 2 8 5 0 0 6 9 4 0 0 0 1 7								
		Exercice N, clos le, 31122025						
		N-1 31122024						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	53 671	AC	53 671		
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial	AH	904 500	AI		904 500	904 500
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	57 221	AU	36 525	20 696	20 336
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	5 000	CT		5 000
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV			
	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD			BE				
Prêts	BF			BG				
Autres immobilisations financières *	BH		1 240	BI		1 240	1 240	
TOTAL (II)		BJ	967 961	BK	36 525	931 436	931 076	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	33 661	CA		33 661	63 485
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	59 095	CG		59 095	40 543	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			268	
	TOTAL (III)	CJ	92 756	CK		92 756	104 296	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 114 388	1A	90 196	1 024 192	1 035 372	
Renvoi : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 240	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SELARL SUD ANESTHESIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :24.500.....)	DA	24 500	24 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	338 600	338 600
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 300	3 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	395 562	353 528
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	114 811	145 734
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	876 773	865 662
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	13 366	5 280
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	36 639	29 322
	Dettes fiscales et sociales	DY	50 648	56 682
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	46 766	78 426	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	147 420	169 710	
Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 024 192	1 035 372	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	147 420	169 710	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 024 192** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 817 792** euros et un total **charges** de **2 702 981** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **114 811** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	53 671					53 671
Autres	904 500					904 500
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	958 171					958 171
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	4 152					4 152
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 636		7 433			53 069
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 788		7 433			57 221
FINANCIERES						
Participations	5 000					5 000
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 240					1 240
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 240					6 240
TOTAL	1 014 199		7 433			1 021 632

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	53 671			53 671
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 671			53 671
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	328	415		743
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	29 124	6 658		35 783
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 452	7 073		36 525
TOTAL	83 123	7 073		90 196

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Reprises	
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOB INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.				
Instal. technique matériel outillage industriels				
Instal générales Agenct aménagt divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
TOTAL IMMOB CORPORELLES				
Frais d'acquisition de titres de participation				
TOTAL				
TOTAL GENERAL NON VENTILE				

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 240	1 240	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 336	1 336	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	11 136	11 136	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	37	37	
	Groupe et associés	137	137	
	Débiteurs divers	21 015	21 015	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		34 901	34 901	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		137		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	36 639	36 639		
	Personnel et comptes rattachés	22 547	22 547		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 474	23 474		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 627	4 627		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	55 598	55 598		
	Autres dettes	4 534	4 534		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		147 420	147 420		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		13 366			

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		37
Autres créances		37
ETAT - CHARGES A PAYER	37	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		55 816
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 870
FRS - FACTURES NON PARVENUES	30 870	
Dettes fiscales et sociales		24 946
DETTES PROVISIONNEES SUR C.P.	18 077	
CHARGES SOCIALES SUR C.P.	6 869	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 450,00	10,0000	24 500,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 450,00	10,0000	24 500,00

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires			
	Employés		2	
	Ouvriers			
	TOTAL		4	

Sud Anesthésie
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Médecins
au capital de 21 000 euros
Siège social : 317 Boulevard du Redon, Hôpital privé Clairval, CS 30149
13273 MARSEILLE Cedex 9
828 500 694 RCS MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MARS 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 114 810,52 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	114 810,52 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	7 073,48 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	121 884,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 58,04 euros par part	121 884,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 121 884,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 19 mars 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	103 700,03	103 700,03	0,00
N-2	325 160,00	325 160,00	0,00
N-3	250 000,00	250 000,00	0,00


Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Nadia AISSAT
Gérante

Signed by:

5C5195DBE6E9496...

Lionel BENHARROSH
Gérant


Signed by:

0D7298A8F467427...
Antoine DEVIN
Gérant

Signed by:

C80C6FB6082343B...

Jérôme LEROY
Gérant


Signed by:

B4A58496947A43F...

Christelle SIMON
Gérante

Signed by:

7BFE66FBB42E4C0...

Rodolphe WITTENBERG
Gérant

Signed by:

084D77BFA9DB4D4...